

Commune de Saint-Pierre d'Oléron
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 6 novembre 2018

PROCES-VERBAL

Conseillers en exercice : 29 – Conseillers présents : 20 – Conseillers votants : 26

Par suite d'une convocation en date du 31 octobre 2018, le mardi 6 novembre 2018, à dix-huit heures et trente minutes sous la présidence de monsieur Christophe SUEUR, maire.

Sont présents : Christophe SUEUR, maire

Françoise MASSÉ-SAULAY, Éric GUILBERT, Sylvie FROUGIER, Françoise VITET, Dominique BAUSMAYER, adjoints au maire.

Charles LEBOEUF, Edwige CASTELLI, Pierrette SAINTJEAN, Jacqueline TARDET, Catherine VIDEAU, Corinne POUSSET, Lionel ANDREZ, Sonia THIOU, Mickael NORMANDIN, Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ Joseph SACHOT et Marie-Claude SELLIER MARLIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Absents ayant donné procuration :

Jean-Yves LIVENAIS à Christophe SUEUR

Marc VANCAMPEN à Dominique BAUSMAYER

Valérie MESNARD à Éric GUILBERT

Isabelle SCHAEFER à Françoise VITET

Loïc MIMAUD à Mickael NORMANDIN

Dominique LUNEAU à Marie-Claude SELLIER MARLIN

Absents : Franck METEAU, Franck HEMERY et Michel MULLER

Egalement présents : Jean-Yves VALEMBOSIS, directeur général des services et Sandrine TEISSIER, responsable des affaires générales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Corinne POUSSET est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

ADMINISTRATION GENERALE

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement – Année 2017
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal séance du 18/09/2018
- Composition de la commission de contrôle – Gestion des listes électorales
- Commissions internes – Rectificatif
- Rapport d'activité de la communauté de communes de l'Île d'Oléron – Année 2017
- Modification des statuts du SIFICMS

FINANCES

- Reprises provisions
- Décision modificative n°2 - Commune
- Salon des maires et des collectivités locales – Prise en charge des frais du personnel – Complément
- Déplacement à Spangenberg – Prise en charge des frais
- Admission en non-valeur – Commune
- Admission en non-valeur – Activités portuaires
- Remise de dette Boris Wieber « Grimpe d'arbres »

- Convention Orange D17-54-18-00107857 – Effacement de réseaux (3851041) – Route touristique de Matha
- Golf municipal – Tarif location de casier au prorata

PERSONNEL

- Création d'un poste de droit privé sous C.D.D– Budget golf

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux des décisions prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 et qui portent sur les opérations suivantes :

- ✓ D068/2018 le 12/09/2018 - Remboursement sinistre Breteuil assurances
- ✓ D069/2018 le 12/09/2018 - Remboursement sinistre SMACL assurances
- ✓ D070/2018 le 24/09/2018 - Remboursement sinistre SMACL assurances
- ✓ D071/2018 le 26/09/2018 - Convention de mise à disposition école Pierre Loti/EMIO
- ✓ D072/2018 le 26/09/2018 - Convention de mise à disposition école Jean Jaurès/les amis de l'école de LC
- ✓ D073/2018 le 09/10/2018 - Régie d'avances "Dépenses à caractère général - Budget commune " Rectificatif
- ✓ D074/2018 le 11/10/2018 – Conventions remboursement SDEER 385-0802
- ✓ D075/2018 le 11/10/2018 – Contrat de cession d'exploitation de spectacle « SANOU »
- ✓ D076/2018 le 23/10/2018 – Contrat de cession du droit de représentation « Tuiles »
- ✓ D077/2018 le 23/10/2018 – Convention d'adhésion Golfy 9

ADMINISTRATION GENERALE

En début de séance, monsieur Frédéric BOUDEAU, responsable du secteur Oléron, présente le bilan d'activité de la RESE pour l'année 2017.

*Monsieur le maire rappelle que la présentation a lieu tous les deux ans et dit que cela permet d'avoir un petit point sur l'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement ce qui est assez important sur le territoire qui est une île plate, dépendante du continent et qui met en place des systèmes de traitement de ses eaux de façon à être conforme aux réglementations nationales et européennes et pour répondre aux besoins de notre population à l'année et population estivale sachant que quand on regarde les équivalents habitants pour la station d'épuration de La Cotinière, on est sur des multiples qui vont de 6 à 10 par rapport à notre population réelle, tout simplement pour répondre aux besoins de l'été et bien sûr aussi on a quelques difficultés notoires donc on travaille dessus mais sur ce qu'on appelle chez nous les eaux parasites c'est à dire des eaux pluviales qui se rajoutent donc dans notre d'assainissement quand il y a des événements de pluie, on va dire classique ou un peu plus forte et on essaye donc de régler ce problème, c'est de mémoire 1 000 000 m³ en plus qui pose de réels problèmes en terme de coût bien sûr et surtout en termes de travail et d'équilibre des stations d'épuration.

La RESE qui est notre structure d'exploitation, notre régie d'exploitation au niveau de l'eau potable et l'assainissement et le syndicat des eaux départemental qui est particulier, sert d'exemple au niveau de la France entière puisque on a sur les 435 communes pratiquement 400 communes qui en sont adhérentes et ça permet de pouvoir travailler sur les investissements et sur la réalisation du réseau sur l'ensemble du territoire de Charente-Maritime, ça a son importance puisque ça veut dire que, les collectivités dans le cas de la Loi NOTRE n'ont pas à supporter cette charge de travail surtout d'investissements qui sont considérables. Par exemple pour l'île d'Oléron c'est à peu près vingt millions d'euros sur cinq ans qui ont été projetés en termes de travaux. A chaque fois que l'on travaille sur le réseau routier on doit aller dans le sous-sol et remettre en place des schémas correspondants aux normes et surtout réparer ce qui peut être réparé travailler sur les phases de désamiantage qui sont importantes, savoir qu'aujourd'hui on avait des compteurs plombés, c'est un travail de fond qui est très coûteux qui est pris à 100% par le département et pas du tout à la charge des collectivités et c'est un message assez fort. Il y a bien sûr des projets de travaux qui se font sur toutes les communes et sur Saint-Pierre il reste encore un tout petit peu mais on avance tout doucement pour que l'on ait un territoire le plus assaini possible en respectant les règles sur la protection d'environnement, chacun devra avoir des assainissements autonomes sur les propriétés des terrains isolés en respectant les règles et sous contrôle de la RESE.

Frédéric Boudeau dit que le rapport fait 36 pages et qu'il va aborder les points clés. La commune est alimentée par les eaux littorales, il y a le captage de l'Aubier qui va être remis en service avec la construction de la station et qui apporte un débit de 40 m³/heure avec un maximum à pomper de 400 m³/jour sur la période du 15 mai au 1er septembre.

Hors saison estivale il faut réduire au maximum le pompage sur ce captage pour garder si besoin l'été 400 m³/jour ça n'alimente pas la population de Saint-Pierre l'hiver puisqu'il faut à peu près 1200-1300 m³/jour pour l'alimenter.

Elle vient du bout de Chambon à côté de Saint-Agnant, de Lucérat à Saintes, de Nieul les Saintes et d'Ecurat et de l'usine de production de Saint-Hyppolite mais en renfort uniquement l'été. La population de Saint-Pierre est estimée à 6900 habitants pour 7918 branchements d'eau

pour un total de consommation sur les 7918 branchements de 650 128 m³. Cela fait une densité de branchements de 56 branchements au kilomètre, 56 branchements kilomètres c'est considéré comme un réseau urbain.

Les faits marquants en 2017 : la détection de fuites sur le secteur de La Boirie et Saint-Pierre rue Ferbouillant, renouvellement de la conduite rue Raymond Gransard, remplacement des regards sur le filaire qui est la conduite générale qui alimente toute l'île, remplacement des vannes et des stabilisateurs sur l'îlot et purges de réseaux et des vérifications de vannes de section sur le secteur de La Chefmalrière. La détection de fuites permet de regarder ce qui se passe sur les réseaux pour limiter les pertes d'eaux au maximum et pour l'indicateur européen impose 71% de rendement de réseau. Le syndicat départemental d'adduction d'eau demande aujourd'hui 75% de rendement de réseau ; mieux que la norme européenne pour arriver à atteindre ces objectifs, il y a de la détection de fuites sur le réseau. Pose des appareils, enregistrement notamment la nuit de ce qui se passe sur le réseau pour localiser les fuites, pour essayer d'être le plus réactif possible et de réparer au plus vite ce qui se passe sur le réseau.

*Marie-Claude Sellier Marlin demande si c'est identique à un radar tronçon avec la mesure à l'entrée et à la sortie.

*Fredéric Boudeau répond que pas à Saint-Pierre d'Oléron ça fait deux ans qu'il le demande au niveau du syndicat départemental, mais avec un rendement de réseaux au-delà des 75%, le syndicat départemental qui finance ce genre d'appareil débitmètres a priorisé d'autres secteurs sur la Charente-Maritime où il y a des rendements de réseaux qui sont en dessous des 71%.

Les compteurs de sectorisation cherchent les fuites, il y a quatre de sectorisation, de vérification des vannes de sectionnement dans le centre bourg, c'est pour être sûr que tout fonctionne bien quand on a une coupure d'eau à faire qu'on n'aille pas couper dix rues alors que l'on peut couper une seule.

Réhabilitation de la station de l'Aubier, le dossier en cours. Révision des vannes motorisées, pour le remplissage l'été.

Sur les données patrimoine il y a des chloromètres. Il entend souvent « ton eau à goût de chlore » c'est vrai c'est le seul moyen de désinfections autorisé aujourd'hui. C'est le plan Vigipirate renforcé depuis des années et le plan Vigipirate, oblige à avoir 0,4mg/litre en tout point du réseau à n'importe quel moment.

Quand l'ARS fait un contrôle, ils prennent au château d'eau au milieu du centre-bourg à l'extrémité de la commune, il faut plus 0,4 mg/litre partout, plus au départ du château d'eau mais à l'extrémité de la commune 0,4 mg/litre c'est pour ça qu'elle a souvent gout de chlore. Vous la tirez le matin pour le midi ou le soir pour le lendemain et elle n'aura plus goût de chlore.

Le Château d'eau fait 1000 m³ et la commune consomment 1300 m³ par jour pour l'hiver et 3500 m³/jour l'été donc on multiplie par trois la consommation l'été sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron.

Le linéaire de canalisation en eau potable est de 140 kilomètres sur la commune réparti à part égale entre le PVC 48% et l'amiante-ciment 48% et quelques conduites en PEHD, c'est du polyéthylène et quelques conduites. Le syndicat des eaux réhabilite des conduites les conduites amiante-ciment et PVC quand les municipalités engagent des travaux comme sur la place Gambetta, sur la rue Raymond Gransard. Une conduite amiante-ciment n'est pas plus dangereuse que des conduites PVC.

Les communes envoient leur programmation de travaux, la RESE fait un rapport au syndicat des eaux, propriétaire du réseau, il budgétise et dit ensuite à la commune la teneur des travaux.

*Monsieur le maire dit qu'en tant que vice-président du syndicat des eaux, le fonctionnement au niveau du département a changé avec la création des commissions territoriales où les adjoints aux travaux de chacune des communes siègent et abordent bien sûr les points de présentation, les points techniques et les intentions des collectivités en termes de travaux pour une meilleure anticipation possible.

*Fredéric Boudeau explique que pour les conduites renouvelées, la RESE a fait 195 mètres linéaires rue Gransard et 115 mètres au bois d'Anga, une extension avenue des pins de 29 mètres et rue des coquelicots de 28 mètres. Les extensions alimentent des nouvelles maisons qui devaient être en construction. Le nombre de branchements est de 7918 avec 70 branchements neufs en 2017 sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron. Il y a de plus en plus de chantier avec la fonte.

Pour les compteurs radio relevé il y a 7924 branchements pour 2992 compteurs changés ce qui représente presque 38 % du parc aujourd'hui de compteurs à radio relève.

*Catherine Causse demande s'ils sont intelligents comme Linky.

*Fredéric Boudeau dit cela permet de détecter les problèmes de consommation inexplicables chez des abonnés avec des 1000, 2000, 3000 m³ pour avoir un historique, ressortir l'historique de consommation par mois et leur rendre compte.

Concernant les volumes passés alors on a des catégories socio-professionnelles, des domestiques, ATCA (tout ce qui est commerce), HL (l'hébergement de loisirs), IP (les industriels qui se servent de l'eau dans leur procès directement) sur les 645 000 m³ consommés y en a 445 000 pour les domestiques 126 000 sur les ATCA et 70 000 sur les hébergements de loisirs ce qui représente 69% de la consommation sur les compteurs domestiques, pour 20% sur toute la partie commerce et 11% sur l'hébergement de loisirs.

Les abandons de créances, les factures impayées sont passées de 2% en 2016 à 3,72% en 2017. La Loi Warsmann qui dit « vous n'avez pas le droit de facturer plus de deux fois la consommation moyenne des trois dernières années s'il y a une fuite d'eau ». La Loi Brottes dit que vous n'avez plus le droit de couper l'eau aux usagers.

Les demandes de dégrèvement (Loi Warsmann) pour une fuite d'eau, cela concerne 486 263 m³, sur l'ensemble de la RESE ce n'est pas simplement sur Saint-Pierre d'Oléron soit 500 000 euros de remise sur l'ensemble du département.

Le taux de réclamations est de 1,3‰. Les réclamations reçues concernent huit facturations, une pour un refus de dégrèvement et une pour un

délaï de service que l'abonné avait dû trouver trop long.

La qualité de l'eau, est parfaite selon l'ARS au niveau bactériologique et au niveau chimique, il y a 100% des analyses qui sont conformes.

L'auto contrôle c'est pour avoir ce résultat de 100%, il y a des analyseurs sur la sortie du château d'eau autant on chlore autant on enregistre 24/24h donc on sait en permanence ce qui se passe sur un réseau il y a des alarmes si on a trop de chlore on a des alarmes si pas assez de chlore c'est aussi le plan Vigipirate renforcé si jamais il y a eu attaque sur un réservoir.

Les volumes : il est rentré 658 000 m³ d'eau pour 711 273 m³ injectés dans le réseau. Une consommation de 3278 m³ pour le service.

Il y a une perte de 57867 m³ sur une année ce qui fait un rendement de réseaux de 91,9%.

Le P105.3 est l'indice linéaire de perte dans le réseau on perd 1,19 m³ par kilomètre de réseau et par jour donc un 1,19 multiplié par 140 kilomètres. Tous les jours il y a une perte de 140 m³ d'eau. 140 m³ sur 700 000 m³ injectés ce n'est pas si gros, il y a plein de micro fuite.

Les interruptions de service : neuf fuites sur le réseau ce qui représente peu de fuites sur Saint-Pierre d'Oléron.

Arrivée de Sonia THIOU

Les mairies donnent les programmes de travaux à faire et le syndicat des eaux les prend en charge : le renouvellement de la rue Grandsard, le renouvellement du bois d'Anga, la mise à niveau des bouches à clé, Rue Grandsard, rue Benjamin Delessert,

Le syndicat des eaux, vieux de 60 ans a mis un fonds de péréquation en place, il est propriétaire des réseaux.

Le prix de l'eau, il était de 2,12 € en 2017, il est calculé sur 120 m³, on reste sur 120 m³ à la demande de l'INSEE. Aujourd'hui la consommation moyenne en Charente-Maritime est de 85 m³. 37% pour la RESE et 39% au syndicat des eaux et le reste 19% à l'agence de l'eau Adour-Garonne.

La station de l'Aubier était vieille, elle avait une cinquantaine d'années il fallait faire des travaux pour continuer à alimenter correctement, le syndicat des eaux a fait faire une étude, a décidé de refaire entièrement cette station, tout va être écroulé sauf les deux grosses bâches de 2000 m³ qui sont relativement récentes il les conserve, tout le reste est écroulé avec un bâtiment neuf qui va être reconstruit avec un pompage neuf.

Les travaux ont commencé courant septembre ils vont durer jusqu'en décembre/novembre 2019, pour essayer d'attaquer la saison 2019 avec une station neuve je pense que les délais ne tiendront pas, ils ont déjà du retard alors qu'ils viennent de commencer. Une station d'eau potable toute neuve à Saint-Pierre d'Oléron avec un forage qui va être remis en service sur un système de filtration pour la déferrisation.

*Dominique Massé signale qu'en face du château d'eau, il y avait un champ agricole qui a été traité, alors qu'il y a un forage et c'est visible à l'œil nu.

*Fredéric Boudeau dit être intervenu auprès du syndicat départemental et l'hydrogéologue, Jacques Lépine, qui a suivi l'affaire avec la DDTM. L'ARS fait des analyses trois fois par an. »

Arrivée de Françoise MASSÉ-SAULAY

*Fredéric Boudeau rappelle que la station d'épuration de La Cotinière a été refaite il y a six ans, il s'agit d'un 60000 équivalent habitant pour passer la pointe estivale. Elle est à 47% de sa charge hydraulique et dépolluante, il y a largement la capacité sur la station. Elle traite les effluents de Saint-Pierre d'Oléron et de Dolus, il y a 10235 branchements sur cette station et ce qui fait 11932 clients, le nombre d'abonnés des services 9239.

En 2017, la RESE a facturé 784 770 m³, sur la station d'où une évolution de 7,2% des fluents facturés.

Par rapport aux relevés sur les compteurs de SPO et Dolus pour un volume traité de 889 099 m³, il y a une chute d'au moins 25,2% car 2017 a été une année relativement sèche, avec peu de précipitations, peu de nappes qui sont montées très haut et beaucoup moins d'eaux parasites qui sont entrées dans le réseau. D'où l'incidence des eaux parasites sur une station d'épuration. Un cabinet vient faire l'étude du réseau d'assainissement sur plusieurs années en regardant ce qui se passe l'hiver en nappe basse, en nappe haute. Au début de l'été et en plein mois d'août où il y a le plus de population, il met des enregistreurs partout sur le réseau et enregistre ce qui se passe et les volumes qui peuvent transiter. Le cabinet d'études remettra un dossier qui sera présenté en mairie et en commission territoriale et le syndicat des eaux décidera un programme de travaux sur un ou dix ans.

*Monsieur le maire indique que lors du DOB, il évoquera de plan pluriannuel d'investissements de réaménagement du centre bourg et des réseaux routiers. Des secteurs sont aujourd'hui complètement sinistrés comme la rue Clotaire Perdriaud, avec tout un secteur de saint-pierre qui est complètement perforé avec des arbres qui ont poussé dans les canalisations.

*Fredéric Boudeau aborde l'étanchéité du réseau, avec 2,22 m³/km/jour en eaux parasites multiplié par 140, dans de bonnes conditions avec moins de 77% d'apport d'eau. La Cotinière passe de 3000 m³/jour à 8000 m³/jour lorsqu'il pleut.

Les faits marquants : les réhabilitations hydrauliques des postes de relèvements, changement des armoires électriques avec de la télégestion. La station est soumise à l'autocontrôle avec des bilans 24h/24 en été.

Un des bassins d'aération a été vidé l'année dernière, ils ont été faits il y a 5 ou 6 ans maintenant, il fallait vider les bassins pour vérifier le génie civil cela représente 10 000 m³ à vider.

Les boues de la station d'épuration étaient stockées en face de la station, toute l'année, elles étaient envoyées deux fois par an à Pons. La

réglementation a changé, elles sont évacuées au printemps. Il n'y a pas de grosses plates-formes de compostage sur la Charente-Maritime donc on évacue tout en Deux-Sèvres.

La charge de la station : le volume reçu c'est 889 099, avec une moyenne jour de 2436 compris juillet/août la capacité nominale de la station est de 7700 m³. Elle a une charge moyenne de 32% de sa capacité nominale, pas toute l'année à 60000 équivalents habitants.

Concernant les eaux traitées des stations d'épuration, aujourd'hui il y a un problème de rejet des effluents des Allasins et de Saint-Trojan cela part en lagunage sur des sables très fins qui se colmatent très vite avec des lagunes qui n'arrivent plus à absorber, on est en débordement en permanence dans la forêt. Plusieurs études ont été faites : doit-on refaire des lagunes sur des terrains sablonneux qui ne filtrent pas ? Des puits d'infiltration, testés pendant six mois sur Saint-Trojan ? La solution retenue est le rejet en mer sur la côte à partir de la conduite existante de La Cotinière, il y a eu une étude de courantologie à 120 000 équivalents habitants et le milieu naturel est capable de l'absorber cependant la capacité de la lagune est trop petite. L'étude d'impact est en cours, la solution retenue est de poser une canalisation de la station d'épuration des Allasins jusqu'à la station de La Cotinière mais le seul passage c'est la route touristique, il n'y a pas d'autre passage. La prochaine phase de l'étude sera la présentation du projet avec le chiffrage et le planning des travaux. »

*Dominique Massé demande si sur ce type de travaux importants il n'y a enquête publique.

*Frédéric Boudeau confirme qu'il y a enquête publique, pour l'instant c'est l'étude d'impact, il s'agit de travaux à quatre, cinq ans au moins.

*Monsieur le maire remercie Fred Boudeau pour sa présentation. Il souligne qu'il y a vraiment un travail de fond pour essayer d'assurer un service de qualité de distribution d'eau.

*Dominique Massé dit que l'avenir est aux économies d'eau.

*Frédéric Boudeau souligne qu'il y a déjà des économies sur les consommations, il dépassait les 19 000 m³ par jour il y a 10 ans au mois d'août, contre 25 000 m³ aujourd'hui. Si on compare à une année de sécheresse il n'y a pas des grosses consommations d'eau on a réduit de 6000 m³/jour la consommation d'eau, chacun commence à faire attention à la consommation, utilise l'eau différemment et il y a beaucoup moins de gaspillages qu'il n'y avait auparavant.

*Monsieur le maire apporte une précision, il y a eu à Saintes une étude au niveau de la consommation en termes de m³ d'eau et étonnamment il y a eu cet été pour une période assez sèche, une diminution de la consommation d'eau. Il regrette avec la loi Brottes, le risque d'avoir les factures qui continuent d'augmenter non pas parce que le prix du mètre cube évolue car au niveau du syndicat des eaux et de la RESE, le prix reste constant, ce qui n'est pas le cas de tous les départements en France.

*Frédéric Boudeau précise depuis 2010

*Monsieur le maire dit que le prix du mètre cube n'a pas changé mais le prix de l'abonnement évolue car il va falloir prendre en charge les frais et les charges qui seront sur le budget général, prendre en compte ce qui n'est pas payé.

*Frédéric Boudeau dit qu'il travaillait avec les mairies de l'île d'Oléron, il a eu des bons rapports pendant 15 ans, a fait un super travail avec les CCAS, les assistantes sociales a étudiés les dossiers un par un, a adapté les échéances à chaque personne suivant les cas et à cette époque il avait 100% de réussite. Il y a d'autres solutions que de dire « arrêtez de payer ».

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNEE 2017

Monsieur le maire rappelle que, conformément à l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales, il convient de présenter au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, il devra également être mis à disposition du public.

Ce rapport est réalisé par le syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

Le conseil municipal,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable-Année 2017.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**

APPROUVE ce procès-verbal.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE – GESTION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le maire explique que la commission administrative de révision des listes électorales est remplacée par une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre. Les membres de cette commission sont nommés par le préfet au plus tard le 10 janvier 2019 selon les modalités précisées à l'article R.7 du nouveau Code électoral. Pour les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges, la commission est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.
5 membres (majorité 3 et opposition 2)

	Membres de la majorité		Membres de la minorité
1	Pierrette SAINT JEAN	1	Joseph SACHOT
2	Catherine VIDEAU	2	Marie-Claude SELLIER MARLIN
3	Corinne POUSSET		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**
DESIGNE les conseillers municipaux ci-dessus pour la commission de contrôle

COMMISSIONS INTERNES-RECTIFICATIF

Suite à la démission de monsieur Patrick MOQUAY il convient de nommer un remplaçant dans les commissions suivantes :

AFFAIRES CULTURELLES-JUMELAGE-COMMUNICATION

Monsieur le maire, président de droit + 8 membres (majorité 7 et opposition 1)

	TITULAIRES		TITULAIRES
1	Pierrette SAINT JEAN	5	Franck HEMERY
2	Jacqueline TARDET	6	Sylvie FROUGIER
3	Michel MULLER	7	Sonia THIOU
4	Edwige CASTELLI	8	Dominique MASSE
	Suppléant :		Catherine CAUSSE

FINANCES-ECONOMIE LOCALE – FOIRES ET MARCHES –CAMPING

Monsieur le maire, président de droit + 8 membres

	TITULAIRES		TITULAIRES
1	Jean-Yves LIVENAIS	5	Marc VANCAMPEN
2	Sylvie FROUGIER	6	Sonia THIOU
3	Françoise VITET	7	Edwige CASTELLI
4	Franck HEMERY	8	Marie-Claude SELLIER MARLIN
	Suppléant :		Joseph SACHOT

COMMISSION MIXTE CASTEL

Monsieur le maire, président de droit + 6 membres

	TITULAIRES		TITULAIRES
1	Pierrette SAINT JEAN	4	Françoise VITET
2	Isabelle SCHAEFER	5	Jean-Yves LIVENAIS
3	Dominique BAUSMAYER	6	Jean-Yves DA SILVA

SPORTS – BUREAU OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)

Monsieur le maire, président de droit + 8 membres (majorité 7 et opposition 1)

Sont candidats :

	TITULAIRES		TITULAIRES
1	Dominique BAUSMAYER	5	Valérie MESNARD
2	Charles LEBOEUF	6	Lionel ANDREZ
3	Isabelle SCHAEFER	7	Franck METEAU
4	Michel MULLER	8	Joseph SACHOT
	Suppléant :		Dominique LUNEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**
DESIGNE les membres des commissions comme ci-dessus.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON - ANNEE 2017

Monsieur le maire rappelle que, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il convient de présenter au conseil municipal le rapport d'activité de la CdC, il synthétise sous forme d'articles les compétences de celle-ci et détaille ses principales réalisations en 2017.

Ce rapport est réalisé par la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**
PREND ACTE du rapport d'activité 2017.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIFICMS

*Considérant les statuts du syndicat intercommunal pour l'investissement et le fonctionnement du centre médico-social de Saint-Pierre d'Oléron,
Vu la délibération du SIFICMS en date du 25/09/1987 approuvant la modification des statuts.
Vu la délibération du SIFICMS en date du 20/03/2002 approuvant la modification des statuts.
Vu la délibération du SIFICMS en date du 09/12/2013 approuvant la modification des statuts.
Vu la délibération du SIFICMS en date du 04/09/2014 approuvant la modification des statuts.
Vu la délibération du SIFICMS en date du 06/09/2018 approuvant la modification des statuts.*

Sylvie FROUGIER est nommée comme rapporteur

**Sylvie Frougier explique que la modification des statuts est liée au projet de l'hôpital de créer ce centre de radiologie proche. L'hôpital a proposé de racheter la maison de pierre qui accueille actuellement le GEM. Il a été proposé au GEM d'intégrer une partie de la maison phare. Elle souligne que les statuts du SIFICMS étaient très restreints mais avec un excédent budgétaire conséquent donc pour accompagner ce projet, qui va bénéficier à tous, il fallait modifier les statuts. Le SIFICMS va vendre la maison de pierre et attribuera une subvention pour ce projet. Elle rappelle que le SIFICMS concerne les quatre communes du nord de l'île.*

**Marie-Claude Sellier Marlin indique en complément que le SIFICMS pouvait construire mais les statuts avaient été modifiés.*

**Monsieur le maire souligne un risque, avec les transferts de compétences et ajoute que le syndicat ne doit pas perdre cette trésorerie ni sa destination.*

Monsieur le maire propose de valider la modification des statuts du SIFICMS de la manière suivante :

Titre III : Objet du syndicat :

Article 3 : « Le syndicat a pour objet :

- le fonctionnement, le développement et l'entretien du centre médico-social,
- une contribution financière à l'acquisition de matériels pour le portage de repas (assuré par les CCAS) à hauteur de 30% du montant TTC des factures, plafonné à 15 000 €
- le versement de contributions financières à la réalisation (création et réhabilitation) de logements d'urgence par les communes membres à hauteur de 30% du montant TTC des factures, plafonné à 10 000 €
- L'aide à un projet public d'intérêt général oléronais par l'attribution d'une subvention d'investissement pour un projet de construction, rénovation, agrandissement d'une structure médico-sociale, médicale ou sociale rentrant dans le cadre d'un maintien de service à la population insulaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**

APPROUVE la modification des statuts du SIFICMS tels que ci-dessus

Question diverse :

Où en sont les négociations avec l'ARS (Agence régionale de santé) sur le dossier qui devait permettre d'adjoindre un service de radiologie aux différentes consultations externalisées déjà proposées sur le centre de santé de Saint-Pierre d'Oléron, comme annoncé dans la presse au mois de février 2017 ?

**Monsieur le maire dit qu'il s'agit d'un sujet pour le territoire oléronais, depuis février 2017 et la connaissance de la fermeture du centre de radiologie de Dolus, le conseil de surveillance de l'hôpital a envisagé des solutions possibles avec l'agrément de l'ARS :*

- ✓ *maintenir celui de Dolus mais il s'agissait d'une structure privée avec un matériel obsolète*
- ✓ *il fallait trouver un lieu, l'ADA17, route des allées, mais la vente n'a pas abouti le prix demandé était prohibitif et les locaux inadaptés*
- ✓ *proposition d'acheter une parcelle de terrain à la famille Juin pour construire un centre neuf*
- ✓ *proposition d'utiliser la maison de pierre, bâtiment de 157 m², estimée par France domaine à 167 000 €, pour créer un centre de radiologie mais il faut le personnel compétent nécessaire.*

Il souligne qu'aujourd'hui le souhait est de créer un centre de santé et de radiologie avec deux ouvertures de poste de médecins praticiens hospitaliers pour des permanences et des astreintes les week-ends. Il ajoute avoir eu une réflexion pour un troisième poste pour un médecin spécialisé pour les visites à domicile et l'ajout d'une salle pour écographie, panoramique dentaire. Il ajoute avoir rencontré le nouveau directeur du groupement hospitalier de Charente-Maritime, Pierre Thépot, pour la mise en place de personnel travaillant en télétransmission sans avoir de médecin radiologiste si difficile à recruter. Il explique que deux postes sont ouverts mais il y a peu de candidatures. Il ajoute qu'il faudrait présenter l'île d'Oléron non pas comme un lieu idyllique et estival avec des plages mais plutôt comme un territoire médical fort, avec une population DGF de 40 000 habitants. Il est prévu de lancer les travaux début 2019 pour maintenir cet hôpital de proximité qui est nécessaire en plus du SMUR. Il précise que tout est encore à l'échelle du projet mais le souhait est d'offrir la possibilité de réaliser 6 000 à 8 000 actes de radiologie.

**Dominique Massé s'interroge sur le délai car elle confirme un engorgement à Marennes et Rochefort ayant dû faire une radio à Sanjon.*

**Monsieur le maire dit qu'au niveau de l'hôpital local et de l'ARS tout est calé pour répondre aux besoins.*

**Monsieur le maire rappelle les difficultés pour les médecins de l'île d'Oléron d'assurer certaines permanences et astreintes, il fait part d'avancée sur ce dossier avec une coordination de l'ARS en différenciant des périodes dites creuses avec des permanences au cabinet ou plaines avec une direction vers le centre de santé. Concernant les consultations externalisées il rappelle qu'il n'y a aucune consultation gynécologique depuis 2017 et ce n'est pas satisfaisant il y aurait un souci entre Rochefort et La Rochelle, il espère que cette nouvelle direction va apporter des réponses satisfaisantes. Il rappelle qu'il y a déjà de l'urologie, l'orthopédie, de l'ORL, du viscéral. Il souligne l'importance de ce sujet pour la population oléronaise qui est active avec une démographie croissante, il faut préserver l'hôpital local. Il explique que lors de la prise de présidence de l'hôpital, à titre bénévole, il a découvert les risques de fermeture de celui-ci, l'ARS a donné un accord d'un hôpital exemplaire qui servira d'exemple dans d'autre territoire, dans l'avenir il y aura du détachement en mutualisant la pharmacie, certains achats, avec le centre Lannelongue pour diminuer les charges.*

AR PREFECTURE

017-211703855-20181218-CM1382018-DE
Reçu le 19/12/2018

FINANCES

REPRISES PROVISIONS

Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018

Monsieur le maire propose de reprendre les provisions constituées pour les travaux concernant le PAPI (2 fois 150 000€), la compétence ayant été transférée à la communauté de communes, ces provisions n'ont plus d'utilité. De plus une provision pour perte de change sur capital restant dû a été constituée de 2013 à 2015 pour un montant de 114 388,80 €, il convient cette année d'en reprendre une partie, en effet le capital restant dû, du fait des remboursements annuels, a diminué. Le montant à reprendre est de 39 850,79€.

**Monsieur le maire explique que dans le cadre du transfert des charges de compétences des communes vers les communautés de communes, la CLECT sur la différenciation entre les travaux qui correspondent à Xynthia, toujours en cours, et le financement du PAPI. Il est important de différencier les structures et les études pour éviter que la CLECT divise la somme du restant dû. Pour la commune de Saint-Pierre il y avait 364 000 € à payer pour les travaux de confortement des digues de la Perrotine et de Fort Royer. Il y avait eu une provision de 150 000 €/an sur les exercices 2016 et 2017 pour anticiper la fin des travaux. Par rapport au transfert de charge il y a un solde résiduel de 34 000 €/an cependant il y a 67 000 € pour les travaux à finir.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**

AUTORISE la reprise de provision concernant le PAPI pour un montant de 300 000 €, à l'article 7875

AUTORISE la reprise de provision concernant la perte de change sur capital restant dû pour un montant de 39 850,79€, article 7865.

COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le vote du budget primitif 2017 en date du 20/03/2018

Vu la décision modificative n°1 en date du 28/05/2018

Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018

Monsieur le maire rappelle les changements intervenus cette année ayant un impact budgétaire :

- La compétence GEMAPI transférer à la communauté de communes de l'Ile d'Oléron, qui induit la baisse de l'attribution de compensation versée par la CdC et la reprise des provisions initialement constituées pour financer les travaux liés au PAPI
- L'augmentation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), 21 280€ au titre de l'année 2017, contribution de la commune à hauteur de 36 350 € cette année.
- Reprise de la provision pour capitale restant dû.
- Réaffectation des crédits d'investissements vers des études de faisabilité.
- Rénovation de la salle Patrick Moquay.

Monsieur le maire propose donc la décision modificative suivante :

AR PREFECTURE017-211703855-20181218-CM1382018-DE
Reçu le 19/12/2018**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2031 (20) - 020 : Frais d'études	20 000,00		
2315 (23) - 822 : Installation, matériel et outillage techniques	-20 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
611 (011) - 020 : Contrats de prestations de services	154 300,00	73211 (73) - 01 : Attribution de compensation	-87 200,00
615221 (011) - 020 : Bâtiments publics	35 000,00	7865 (78) - 01 : Rep.sur provisions pour risques&charges financier	39 900,00
615231 (011) - 822 : Voiries	52 000,00	7875 (78) - 01 : Rep.sur prov.pour risques&charges exceptionnels	300 000,00
739223 (014) - 01 : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	11 400,00		
	252 700,00		252 700,00

*Marie-Claude Sellier Marlin demande si en cas de travaux d'urgence les communes ne seraient pas obligées de payer.

*Monsieur le maire explique que les travaux d'urgence ne rentrent pas dans le cadre de GEMAPI, il n'y a pas d'action dans le PAPI, il y a des clefs de répartition. Les travaux d'urgence sont portés par la CdC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**
APPROUVE la décision modificative ci-dessus

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF - COMPLEMENT

Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018

Monsieur le maire communique à l'assemblée que le salon des maires et collectivités locales aura lieu du 20 au 22 novembre 2018, à Paris. Monsieur David TILLIERE, responsable du centre technique communal, y assistera.

Monsieur le maire propose de prendre en charge la totalité des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés à ce déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**
ACCEPTE la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de monsieur David TILLIERE, responsable du centre technique communal.

DEPLACEMENT A SPANGENBERG - PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018

La ville de Spangenberg organise son marché de Noël annuel le dimanche 2 décembre 2018.

Monsieur le maire indique qu'il s'y rendra accompagné de mesdames Edwige CASTELLI, Corinne POUSSET et Jacqueline TARDET du 30 novembre au 3 décembre. Il propose au conseil municipal de prendre en charge la totalité des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**
ACCEPTE la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de mesdames Edwige CASTELLI, Corinne POUSSET, Jacqueline TARDET et de monsieur le maire.

Départ d'Edwige CASTELLI

ADMISSION EN NON VALEUR COMMUNE*Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018*

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal de l'impossibilité de recouvrer les titres de recettes suivants :

- Produits irrécouvrables – créances éteintes (Commission de surendettement avec décision d'effacement de la dette, et certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur)

Désignation	Montant
Occupation du domaine public (terrasse)	1 890,00 €
Cantine	251,35 €
TOTAL	2 141,35 €

- Produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur :

Désignation	Montant
Loyer	20,47 €
Cantine	704,65 €
TOTAL	725,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE ADMET** en non-valeur les titres de recettes exposés ci-dessus

ADMISSION EN NON VALEUR – ACTIVITES PORTUAIRES*Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018*

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal de l'impossibilité de recouvrer les titres de recettes suivants :

- Produits irrécouvrables – créances éteintes (clôture pour insuffisance d'actif)

Désignation	Montant
Redevance de gardiennage	593,70 €
TOTAL	593,70 €

- Produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur :

Désignation	Montant
Arrondis de centimes	4,84 €
TOTAL	4.84 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE ADMET** en non-valeur les titres de recettes exposés ci-dessus

REMISE DE DETTE BORIS WIEBER « GRIMPE D'ARBRES »

Vu la décision du maire 015/2018 en date du 14/03/2018 autorisant l'usage de terrain en vue d'organiser la pratique d'une activité de « Grimpe arbres »

Vu la décision favorable du bureau municipal en date du 04/09/2018

Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018

AR PREFECTURE

017-211703855-20181218-CM1382018-DE
Reçu le 19/12/2018

Monsieur le maire fait part de la demande d'exonération de Boris WIEBER qui n'a utilisé les arbres du parc de Bonnemie que lors du festival Handifun (11 et 12 avril 2018) et non du 12 avril au 11 octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**
ANNULE le titre de 150 € correspondant au montant forfaitaire pour l'utilisation des arbres du parc de Bonnemie.

CONVENTION ORANGE D17-54-18-00107857 – EFFACEMENT DE RESEAUX (3851041) -Route touristique de Matha

Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de dissimulation des réseaux « Route touristique de Matha » à Saint-Pierre d'Oléron, il convient de signer la convention de dissimulation des réseaux de communications électroniques.

La convention fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**
AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

GOLF MUNICIPAL - TARIF LOCATION DE CASIERS AU PRORATA

Vu l'avis de la commission des finances du 26/10/2018

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que des cassiers sont mis à la disposition des golfeurs pour entreposer leur matériel. La location est à l'année ou saisonnière. Afin d'offrir une plus grande souplesse dans la location desdits casiers il propose de permettre une location au prorata permettant au golfeur de louer un casier en cours d'année. Ce prorata sera calculé comme suit :

- 1/12 du tarif à l'année x par le nombre de mois restant à compter de la date de signature du contrat de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**
AUTORISE la location des casiers au prorata soit 1/12 du tarif à l'année x par le nombre de mois restant à compter de la date de signature du contrat de location.

PERSONNEL

CREATION D'UN POSTE DE DROIT PRIVE SOUS C.D.D – BUDGET RAGO

Vu l'article L2221-1 du Code général des collectivités territoriales rappelle que les communes ont la possibilité d'exploiter directement des services d'intérêts publics à caractère industriel ou commercial. Il est donc loisible à la commune de recruter des personnels de droit privé dans le respect de la convention collective nationale du golf.

Vu l'article L.1242-2 du Code du travail,

Vu l'avis de la commission des finances du 15/02/2018

Monsieur le maire souligne que la commune de Saint-Pierre d'Oléron est propriétaire d'un golf dont l'exploitation relève d'un service public industriel et commercial et vu les modalités d'exploitation du golf de l'Île d'Oléron.

Considérant qu'en application du 3°) de l'article L. 1242-2 du code du travail, un CDD peut être conclu pour des emplois à caractère saisonnier, dont les tâches sont appelées à se répéter chaque année selon une périodicité à peu près fixe, ou dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par convention ou accord collectif de travail étendu où il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois ;

AR PREFECTURE

017-211703855-20181218-CM1382018-DE
Reçu le 19/12/2018

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2018 et le contrat de travail à durée déterminée de Paul SAGAN établi durant la période du 1^{er} octobre 2018 au 28 février 2019, en qualité de jardinier de golf classé catégorie employé, groupe III de la convention collective applicable,

Considérant la nécessité de maintenir un contrat à durée déterminée de droit privé, à temps complet, en qualité de jardinier, à compter du 1^{er} mars 2019 dans la limite de 18 mois à la date du 1^{er} octobre 2018 (soit jusqu'au 31 mars 2020 inclus).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**
RECRUTE, par contrat à durée déterminée de droit privé, à temps complet une personne,
APPLIQUE les dispositions de la convention collective nationale des golfs,
DECIDE que les modalités de rémunération, de la couverture minimale obligatoire, des congés payés, de la durée du travail, des éventuelles heures supplémentaires, et plus généralement de toutes les conditions contractuelles desdits emplois, seront fixées par la convention collective précitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochain conseil municipal : Mardi 18 décembre 2018

Secrétaire de séance,
Corinne POUSSET

Le maire,
Christophe SUEUR.